

Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 26 mars 2021
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 26 mars 2021, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, GUENARD Christophe, MATHIEU Alain, Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, VICAT-VINCENT Françoise.

Absents : TROPEL Lucie donne pouvoir à RONCO Catherine, BEJUY Thomas donne pouvoir à RONCO Catherine, BESANCENOT Sébastien donne pouvoir à AMIRAN Aurélie, BUDIN Clément donne pouvoir à GLANDU Philippe

Secrétaire de séance : DEMAISON Aurélien

OBJET : Délibération n° 09/2021 - Budget Principal - Compte Administratif 2020

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

L'exercice budgétaire 2020 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice 2020	333 732,77 €	357 382,48 €
Dépenses de l'exercice 2020	264 190,44 €	114 537,13 €
Résultat de l'exercice 2020	69 542,33 €	242 845,35 €
Résultat à la clôture 2019		
	432 154,06 €	-243 726,42 €
Part affectée à l'investissement	303 969,86 €	
Résultat de clôture du budget presbytère	10 393,78 €	9 644,26 €
Solde d'exécution 2020	69 542,33 €	242 845,35 €
Résultat de clôture 2020	208 120,31 €	-10 525,33 €
Restes à réaliser recettes 2020		
		0,00 €
Restes à réaliser dépenses 2020		
		0,00 €
Solde des restes à réaliser 2020		
		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, **le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

APPROUVE le Compte Administratif 2020 tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure en annexe ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats d'exécution de l'exercice 2020 :

- en section de fonctionnement à : **69 542,33 €**
- en section d'investissement à : **242 845,35 €**

ARRETE les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2020 :

- en section de fonctionnement à : **208 120,31 €**
- en section d'investissement : **-10 525,33 €**

OBJET : Délibération n° 10/2021 - Budget Principal - Compte de gestion 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération n° 11/2021 - Budget Principal - Affectation du résultat

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances expose :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est de 208 120,31 €

Suite à l'avis du Trésorier principal, il convient d'affecter la somme de 10 525.33 € en section d'investissement au chapitre 10, à l'article 1068 et de reprendre 197 594.98 € en reprise d'excédent de fonctionnement au chapitre 002.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'affecter la somme de **10 525.33 €** à l'article 1068 au chapitre 10 en section d'investissement et de reprendre **197 594.98 €** au chapitre 002 en reprise d'excédent de fonctionnement.

OBJET : Délibération n° 12/2021 - Vote des taux

Monsieur l'Adjoint chargé des Finances rappelle à l'assemblée les taux des taxes locales fixés par délibération 18/2011 :

- 7,65 % pour la taxe d'habitation
- 11,95 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Suite aux réformes fiscales il n'est plus nécessaire de voter le taux de la taxe d'habitation car celui-ci est figé à son taux de 2019. Concernant la taxe foncière le taux de référence devient la somme du taux communal et du taux départemental, à savoir pour la commune 11.95 % + 15.90 % soit 27.85 %.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DIT que les taux des taxes locales sont pour l'année 2021

- 27,85 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,90 % pour la taxe sur le foncier non bâti

OBJET : Délibération n° 13/2021 - Budget Principal - Budget primitif 2021

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 en suréquilibre pour la section de fonctionnement avec 543 760.98 € en recettes et 351 995.43 € en dépenses et en équilibre en section d'investissement pour un montant de 146 048.66 € tel qu'il est proposé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2021
Chapitre 011	Charges à caractère général	102 590,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	130 190,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	70 525,33 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	2 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	40 339,10 €
Chapitre 66	Charges financières	4 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	351,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	351 995,43 €
RECETTES		
Chapitre 002	Solde d'exécution Reporté	197 594,98 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	4 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	2 000,00 €
Chapitre 70	Produits des ventes et ventes diverses	38 350,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	175 260,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	107 304,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	18 550,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	2,00 €
Chapitre 767	Produits exceptionnels	200,00 €
	Total recettes de fonctionnement	543 760,98 €
	Différence recettes - dépenses	191 765,55 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	10 525,33 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes Assimilées	34 500,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	
Chapitre 041	Opération d'ordre entre sections	32 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 850,00 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	64 173,33 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
	Total dépenses d'investissement	146 048,66 €
RECETTES		
Chapitre 001	Solde d'exécution invest. Reporté	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	70 525,33 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre entre sections	32 000,00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers et Réserves	25 525,33 €
Chapitre 13	Subvention Investissement	17 998,00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	
	Total recettes d'investissement	
		146 048,66 €
	Différence recettes - dépenses	0,00 €

OBJET : Délibération n° 14/2021 : Bâtiment - Presbytère – Validation des travaux de modification du système de chauffage et choix du prestataire

Madame le Maire expose

Le projet de réalisation de changement de mode de chauffage a été acté par délibération 2/2021 du 8 janvier 2021.

5 artisans ont été contactés, 1 n'a pas souhaité répondre, 1 n'a pas eu le temps de venir voir les travaux, 3 ont répondu

	Pompe à chaleur	Chaudière à granulés de bois	
		Montant HT	
Aviz Energie Au coin du poêle 237 chemin du Maniguet 38300 MEYRIE		19 265,00 € (Réservoir 950kg) 200,00 €	19 065,00 €
SERPOLLET BIDAUD 14 ZA Le Perelly 38300 RUY MONTCEAU		21 360,06 € (Stockage 500S) 1 225,00 €	20 135,06 €
SERPOLLET BIDAUD 14 ZA Le Perelly 38300 RUY MONTCEAU		23 274,65 € (Stockage 3,7T) 3 040,00 €	20 234,65 €
FONTAINE CHAUFFAGE 74 chemin du Mollard 38690 BEVENAIS	18 998,00 €	20 330,25 € (Silo 5 à 6,2 T)	17 357,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir Fontaine Chauffage car cette entreprise est moins disante sur l'installation de la chaudière et propose un volume de stockage permettant d'alimenter une année de consommation de chauffage.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif

OBJET : Délibération n° 15/2021 : Bâtiment - Presbytère – Demande de subvention

Madame le Maire expose :

Suite au choix du prestataire pour les travaux de modification de chauffage du presbytère, il convient de mettre à jour les demandes de subvention.

La commune peut bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes et une du Département de l'Isère.

Les travaux débuteraient au 2^{ème} trimestre 2021 pour se terminer au 4^{ème} trimestre 2021.

Le coût estimatif du projet est de 20 330,25 € HT et peut être financé comme suit :

Financement	Montant HT	Taux
Département	4 879,00 €	20,00 % du TTC
Région Auvergne Rhône-Alpes	10 165,00 €	50,00 %
Sous Total	15 044,00 €	74,00 %
Emprunt ou auto financement	5 286,00 €	26,00 %
TOTAL	20 330,00€	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le projet de réalisation de changement de mode de chauffage dans le bâtiment de l'ancien presbytère,

ADOPTÉ à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi que le planning de réalisation,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Isère,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT QUE les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

Le projet de délibération portant sur l'objet « Bâtiment - Cantine- Création d'un placard de rangement » a été ajourné compte tenu des montants des devis reçus.

Le projet de délibération portant sur l'objet « Bois et forêt – adhésion à l'association des Communes forestières de l'Isère » a été annulé car suite aux renseignements reçus, cette association est destinée aux communes ayant des surfaces importantes de forêt (plus de 100ha)

Le projet de délibération portant sur l'objet « Bois et forêt – Travaux de valorisation de la forêt » a été ajourné compte tenu du montant du devis et du reste à charge de la commune.

La séance est levée

Le Maire
Catherine RONCO

